



Ambassade des Confréries de Nouvelle-Aquitaine (A.C.N.A)

« *Terroirs et Goût* »

RNA : W641001620 SIREN 499 689 305, SIRET 499 689 305 00021

N° 20170036 du J.O. publiée 9 septembre 2017

Bariatou le 15/04/2023

Compte rendu AG du 13 avril 2023 à Biscarrosse

Début des travaux : 10h00 précises avec un quorum de 80% des confréries adhérentes à l'Ambassade de Nouvelle Aquitaine.

**28 Confréries à jour de cotisation
25 présentes ou représentées**

13 confréries présentes :

Confrérie Gourmande du Bidaou de Biscarrosse, Raisins d'Or de Sigoulès, Gouste-Chèvre de France, Confrérie du Gâteau Basque de Cambo, Confrérie de la Noisetine du Médoc, Confrérie des amis du château de Franqueville, Confrérie des amateurs de Sagarno de la Bidasoa, Confrérie de Lamproie de St Terre, Confrérie de l'asperge des Landes, Confrérie des gouteurs de Tricandilles, confrérie de Saint-Romain en Bordelais et Pays Libournais.

10 confréries excusées ayant donné pouvoir

Confrérie de l'Ordre Médulien
Académie du Chabrol en pays de Montaigne
Confrérie Bazadaise du Boeuf.
Confrérie du Piment et de l'Axoa d'Espelette
Michèle Marquine CA sortante
Confrérie de la tomate de Marmande
IGNA Jean Baptiste Cazenave
Docte Collège de la truffe et du foie gras du Périgord
Confrérie du Talo d'Hasparren
Confrérie du Jambon de Bayonne

2 Confréries excusées n'ayant pas données de pouvoir

Confrérie Bazadaise du Boeuf.
Jabotiers de St Sever Marie Pendanx CA sortante
Confrerie de la Salamandre

Invités

Didier Bobrie, Ambassade Languedoc Roussillon, Bernard Plat, Confrérie des Gouteux de Bernache Vouvrillons (37).

1)Adoption des comptes rendus

L'AGO et l'AGE du 19/11/2021

- Toutes les confréries ont reçu (1) les deux comptes rendus de nos dernières AGO et AGE de Saint-Pey d'Armens.
- Aucune demande de modification n'a été adressée à l'Ambassade.
- Hormis la remarque légitime de la confrérie du Raisin d'Or de Sigoulès aucune autre demande ou remarques n'a été faite.
- **On peut passer au vote**

(1) La confrérie du raisin d'Or de Sigoulès n'a rien reçu à cause d'une erreur d'adressage internet, qui a été réparé depuis cette AG.

- **AGO : Pour Unanimité 1 Abstention**
- **AGE : Pour Unanimité 1 Abstention**

Les deux rapports sont adoptés en l'état.

2) Rapport moral et perspectives du Président Bruno Carnez.

- **L'annuaire des confréries**

Nous avons pu réaliser un document sur support Excel pour que chaque confrérie de Nouvelle Aquitaine puisse en disposer et ainsi avoir l'intégralité des informations sur tout un ensemble de confréries. Cela dépasse d'ailleurs notre région et nous souhaitons le tenir à jour. Pour cela, il vous appartient de nous faire parvenir la fiche « Coordonnées de votre Confrérie » régulièrement. Facile puisque vous avez tous reçu cette fiche par informatique.

Je tiens à remercier particulièrement Alain BENOIST pour le travail effectué pour nous tous. Vous pourrez visualiser le document sur son ordinateur. Vous pourrez ainsi constater le travail en matière de communication et de maillage de nos territoires que réalisent Francis Vives et Alain Benoist sur l'ensemble de nos supports. Mais je vous le rappelle : ne nous dites pas que vous n'êtes pas sur l'annuaire ou que votre fiche n'est pas à jour ou que l'adresse mail n'est pas bonne. Donnez-nous systématiquement les informations et derrière, nous, traitons le problème en mettant à jour tant l'annuaire que les autres documents.

- **La SACEM**

Nous avons maintenant un protocole signé à la SACEM lié au nom légal en préfecture pour l'association et qui permet de bénéficier d'une remise supplémentaire de 10% bien lié à ce protocole. Lorsque vous remplissez la

demande, cocher dans la case « avantage lié à un groupe » la mention conseil français ou fédération. Il vous faudra fournir l'attestation d'appartenance au groupement national (Fédération), via le groupement régional (ACNA).

- **La fiscalité**

Au sein de la Fédération, nous agissons pour que celle-ci évolue en notre faveur. La situation actuelle définie pour la déduction des dons des associations qui sont déclarées d'intérêt général dans leurs statuts.

Comment déterminer l'intérêt général : la définition selon le Larousse : « conception de ce qui est bénéfique à l'ensemble des membres d'une communauté » à travers quatre conditions.

La validité de l'objet de l'organisme d'intérêt général. Nous devons nous inscrire dans un cadre « philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, familial, sportif, culturel, de mise en valeur du patrimoine ou de défense de l'environnement naturel » selon le droit public.

La confrérie déclarée d'intérêt général est à but non lucratif

Sa gestion est désintéressée

La confrérie ne peut pas fonctionner en cercle restreint.

Vous comprenez pourquoi nous avons une AGE après notre AG. Nous serons ainsi en conformité avec la loi. Je vous engage à faire de même.

- **Les projets Locavore**

Lancé l'an dernier par la confrérie du Sagarno de Biriato cette manifestation qui est en fait un marché de produits locaux s'étend maintenant lors des chapitres traditionnels. Ce sont nos Us et Coutumes qui sont ainsi repris et la traduction fidèle de notre image

- **La Fédération des Confréries des régions de France**

En mai dernier, l'ensemble des Ambassades des régions a rejoint et soutenu le projet de Michel Devot le Président du Cocorico. De ce fait, et avec le soutien de tous, une remise en ordre du Cofraco a été mis en route. J'ai participé en juin dernier à une réunion qui a lancé la réforme de cet organisme. Outre un changement pour devenir une Fédération, de nouveaux statuts et des projets pour les confréries et notamment les jeunes, nous avançons. Avec Manolo, nous vous avons représenté le 13 mars dernier pour préparer l'AG qui se tiendra le 22 avril à Alençon. Vous avez en principe reçu le CR de la réunion, le projet de statut, le bureau. Nous serons de nouveau, lui et moi à Alençon. Je rappelle que cette AG est ouverte à toutes les Confréries qui ont adhéré.

- **Journée nationale des Confréries**

La Fédération a proposé qu'une journée des confréries retrouve une place dans nos calendriers, au sein de nos chapitres, et avec une manifestation ensemble dans toute la France pour bénéficier des retombées presse, médias, etc.

Nous avons proposé, pour nous permettre de mieux le faire l'an prochain, de prendre part en octobre 2023 lorsque la convention Unesco pour le patrimoine fêtera ses 20 ans d'existence de participer ou d'organiser des manifestations. Par exemple en prenant comme thème « les Confréries : Patrimoine vivant de la France » et organiser des manifestations et défilé. Nous pouvons commencer en septembre lors des journées européennes lors de chacun des chapitres et finir donc fin octobre. Je crois savoir que le « Talo d'Hasparren » veut réaliser une manifestation sur ce thème.

- **Reconnaissance au titre du PCI Français et à l'Unesco**

« Le dossier de labellisation au titre du Patrimoine Culturel et Immatériel Français, au titre du ministère de la culture sera déposé dans la semaine. Une réponse définitive nous sera donnée dans le début du mois de Mai. C'est très important car vous pourrez ainsi mettre dans vos dossiers, sur vos courriers, etc., que vous êtes dépositaires des us et coutumes de vos terroirs, des goûts, (etc.).

La labellisation reflètera notre identité profonde, de l'expression d'un rassemblement humaniste et de traditions, porteur de valeurs républicaines de fraternité et de solidarité dans un traditionnel esprit festif, bienveillant et entreprenant, héritier du compagnonnage bâtisseur du Temple de Salomon et des Cathédrales.

Elle permettra aussi de lier notre fort sentiment d'identité, à nos racines, à notre Histoire et à nos actions aux cœurs des territoires.

Finalement de pérenniser ce que nous sommes réellement au présent : une authentique communauté culturelle et de traditions, un véritable agent économique impliqué au développement de notre territorialité pour que perdurent nos traditions œnogastronomiques et notre art vivre par la valorisation des produits des recettes de terroir et des savoir-faire.

Ce dossier est le prélude au dépôt de notre demande au titre du Label de l'Unesco concernant le Patrimoine Mondial Culturel et Immatériel de l'Humanité. Cette demande sera faite par l'ensemble des Confréries Française et Étrangères (Belges, Espagnoles, Portugaises, Allemandes, Brésiliennes et autres qui nous ont adressées leur formulaire. Mais soyons bien honnêtes entre nous. Les seules Confréries qui auront le Droit de prétendre au Label, seront celles qui seront dans la liste qui sera jointe au dossier.

Nous vous avons adressé une fiche de renseignement. Remplissez-là et surtout nous l'adresser. Merci c'est très important pour le suivi des dossiers.

- Enfin, j'ai été approché par des entreprises au sujet du livre d'Or que nous souhaitons réaliser. Cela veut dire que nous intéressons du monde par nos actions. Nous sommes sur la bonne voie.

3) Avis du vérificateur des comptes : Suite à son hospitalisation il n'a pu être parmi nous, même s'il a paraphé nos livres de comptes, nous lui demanderons qu'il vienne nous rendre visite au prochain CA afin de nous faire part de ces vérifications. Dans cette attente nous engageons le budget 2023 à l'identique de 2022.

4) Rapport financier de la trésorière Dorothée Maulin Adopté à l'unanimité.

5) Adoption de la cotisation à l'Ambassade pour 2024. Unanimité pour une cotisation inchangé de 70,00 €/an à charge de l'Ambassade de payer, là-dessus, la part Fédérale.

7) Rapport et perspectives de notre demande de reconnaissance au Patrimoine Mondial immatériel et Culturel français par le ministère de la culture, ainsi qu'à celui de l'Humanité par l'Unesco Bruno Carnez et le vice-Président Yvon Jousson.

Le ministère de la Culture recevra notre dossier France, la semaine prochaine. Il donnera son verdict courant mai. À partir de là nous rentrerons dans la dernière ligne droite pour la reconnaissance Unesco.

Pendant ce temps il faut en profiter pour mettre les bouchées doubles pour aider Yvon à rentrer les dernières fiches. Appel à tous ceux qui veulent entrer dans sa commission pour finaliser ce travail colossal.

8) Compte rendu du CA et présentation de l'AG de la FCRF (Fédération des confrérie des régions de France) le 22 avril 2023 à Alençon Manolo Alcayaga Goikoetxea secrétaire

Les nouveaux statuts annulent et remplacent les statuts de l'Association dite « Conseil Français des Confréries ». L'association prend le titre officiel de « **FEDERATION des CONFRERIES des REGIONS de France** ».

- Une fédération ou toutes les régions sont présentes de droit au sein du CA et qui composent un bureau de 11 membres pour 3 ans non renouvelable sauf cas de force majeure.
- L'Assemblée Générale ordinaire réunit, en présentiel ou à distance, tous les Membres (confréries) Adhérentes de l'association, à jour de leur cotisation qui seules prennent part aux votes.
- Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre présent peut recevoir plusieurs pouvoirs.
- **Commentaire : Cette précision permettra à ceux et celles qui sont trop loin, de mandater un ou plusieurs membres de leur région par exemple.**

- Sur le projet de la Fédération il est clair que les régions sont les fers de lance et que la fédération recherchera tous les moyens pour donner de la visibilité et de la lisibilité des confréries.
 - **Fichier général**
 - **Page Web commune**
 - **Contrat expérience jeune**
 - **Fête nationale des Confréries**
 - **Défiscalisation**
 - **Reconnaissance auprès des ministères**
 - **Partenariats**

Prochaines AG de la FRCF

2024 Dijon en Bourgogne Franche-Comté

2025 Perpignan en Occitanie

2026 Bordeaux en Nouvelle Aquitaine

Approbation à l'unanimité du travail engagé et des propositions de la FCFR.

Compte tenu de leur éloignement géographique de l'Assemblée Générale d'Alençon, les confréries de Nouvelle Aquitaine réunies à Biscarrosse donnent mandat unanime aux représentants (Bruno et Manolo) de notre Ambassade pour les représenter à Alençon.

Repas de midi excellent et à un prix abordable.

9) Débat et réflexion sur la communication et sur l'avenir de nos confréries :

Exercice collectif

Brainstorming ou remue-méninges (tempête de cerveaux)

Comment améliorer notre communication ? Réponses spontanées des participants

Parole

Documentation

Média/presse/ journal

Circuit de l'information

Nouvelles technologies/internet

Exposés

Cibles

Montrer

Pourquoi ?

Téléphone

Image/retour sur image

Convivialité

Contact humain

Comptes rendus/PV

Quand ?

Réunions
Relationnel
Régularité
Savoir écouter
Intergénération

Comment améliorer notre fonctionnement, en confrérie ?

Communication/courriels
Amitié
Délégation
Dégustation
Échanges avec autres confréries
Médias pour échanges
Valorisation des produits
Régularité dans l'organisation
Information à la population
Prix des chapitres
Connaissance des avantages fiscaux
Respect entre confrères
Engagement des jeunes
Reconnaissance des Confréries
Répartition des tâches
Partage des bonnes méthodes/échanges
Organigramme des confréries
Animation des confréries
Fréquence des chapitres
Solidarité

Comment améliorer le fonctionnement de nos chapitres ?

Marché Locavore
Participation des membres
Défendre son produit
Prix des chapitres/qualité
Reconnaissance qualité du produit
Trouver des partenaires/sponsoring
Animation en lien avec nos confréries
Meilleure prise en charge financières
Innover le fonctionnement des chapitres
Faut-il un culte et quel culte ? /laïcité
Opportunité
Comment développer notre patrimoine ?
Moins de temps aux intronisations
Être original dans les textes d'intronisations
Inviter personnalité aux chapitres/introniser des jeune/jeunes dont les spécialités sont proches des confréries
Améliorer l'accueil du public
Faut-il un chapitre annuel ?
Faut-il introniser des personnes en fonction du nombre de participants ?
Faut-il introniser, contre paiement ou par sélection

Exercice novateur mais non périlleux, qui a permis de faire ressortir de nombreuses pistes de futurs travaux.

Remarque personnelle : Merci d'avoir joué le jeu. J'ai déjà vécu et animé beaucoup de ces exercices. Pourtant je suis émerveillé quelques heures plus tard de la richesse des réponses et des pistes qu'elles peuvent induire. En 30' c'est incroyable la ressource que nous avons produite

Et maintenant ?

- Restitution in extenso des propositions faites dans le compte rendu exhaustif afin de permettre à chaque confrérie de réfléchir de son côté.
- Tous les membres des confréries en individuel et ou en collectif sont invités à produire des pistes de travail que cela peut provoquer chez vous
Partez de la question comment...améliorer
La communication
Le fonctionnement de ma confrérie
Le fonctionnement de nos chapitres
Formulez une ou plusieurs pistes. Sans peur, sans crainte d'être jugé
Encore une fois ne vous empêchez de penser, c'est instant de liberté
Et c'est souvent la clé de l'innovation
Les autres ils ne rien penser de vous. RIEN !!!!

Je vous garantis l'anonymat

- Vous m'envoyez vos réponses rapidement tant que tout cela est encore « frais ».
- Je les compile et je les passe au prochain CA d'une manière anonyme.
- Je vous assure qu'il y aura des idées qui vont être reprise.
- De toutes les manières à la fin on publiera toutes les propositions d'une manière anonyme.
- Il faut que cette matière serve toutes les confréries.
- Chacun fera ou non son menu.
- **Bon travail**

10) Élection du nouveau CA

14 candidats issu des confréries qui étaient à jour de cotisation ont été élu à l'unanimité.

Reste le cas de 4 candidats dont nous n'avions pas reçu, de la part de leur confrérie, le paiement de la cotisation au moment de l'élection. S'agissant nous l'espérons d'un problème technique ou temporel.

L'AG est unanime pour proroger la procédure au prochain CA qui tranchera définitivement cette élection et le tirage au sort des tiers sortants. Pour mémoire nous

avons eu durant longtemps une personne dont la confrérie est contre l'Ambassade comme membre du CA.

15H45 L'assemblée générale ordinaire est suivie d'une assemblée générale extraordinaire pour mettre à jour nos statuts

Celle-ci adopte unanimement la mise en conformité de nos statuts afin de faciliter nos futures demandes de défiscalisation. Un appel est lancé à toutes les confréries pour qu'elles en fassent de même dans les règles de « l'art ».

1. Convocation de votre AGE avec le texte proposé ;
2. L'AGE débat et vote ;
3. Modification formelle et officielle des statuts qui doivent être déposés auprès de la Préfecture ou Sous-Préfecture du domicile de votre Confrérie.

L'ambassade peut vous aider dans ces démarches.

Nouveau texte des statuts de l'ambassade des Confréries de Nouvelle Aquitaine (en vert) :

Article 1 - Dénomination

Cette association est une fédération de confréries, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août de la même année, **œuvre d'intérêt général, selon l'article 200 du code des Impôts, fondée à l'adoption des présents statuts**. Sa dénomination reste inchangée depuis la modification apportée le 8 août 2017 à la Préfecture de Charente-Maritime identifiée **R.N.A. W641001620** et portant le n° de parution au J.O. : 20170036 publiée 9 septembre 2017.

Article 3 - Objet et Buts

C'est une association à but non lucratif

L'association déclarée d'intérêt général est à but non lucratif

- **Sa gestion est désintéressée ;**
- **L'association ne peut pas fonctionner en cercle restreint ;**
- **Elle est affiliée à la Fédération des Confréries des Régions de France (FCRF) Totalement neutre sur les plans politiques et religieux.**
- Elle a pour but principaux :
 - 1- de rassembler les confréries de la région Nouvelle-Aquitaine.
 - 2- d'établir, entre les confréries d'Aquitaine, du Limousin, de Poitou-Charentes, et entre leurs membres, des liens et des échanges de franche camaraderie et d'amitié.

- 3- d'aider solidairement la création de nouvelles confréries, d'épauler leur développement.
- 4- d'aider les confréries à réaliser leurs objectifs associatifs et leurs projets respectifs en respectant leur souveraineté.
- 5- de promouvoir les produits de nos deux terroirs : terre et mer, régionalement, nationalement et à l'étranger dans tous type de manifestations, salons, marchés, etc...
- 6- de valoriser le travail des producteurs, éleveurs, transformateurs qui œuvrent pour la tradition de la qualité, pour l'authenticité du goût dans le respect du produit.
- 7- de favoriser le développement de leurs activités pour, in fine, participer à la valorisation des territoires.
- 8- d'appuyer toutes initiatives destinées à jumeler les actions visant à la mise en valeur des produits, et des cultures traditionnelles régionales ou locales.
- 9- de porter le dossier concernant la reconnaissance des Confréries au titre du Patrimoine mondial, culturel et Immatériel de l'Unesco.
- 10- de respecter la Charte des Confréries.
- 11-d'organiser seul ou en partenariat, de participer à des manifestations festives, gastronomiques et culturelles vouées à la présentation des produits et (ou) au rassemblement des confréries.

Après lecture des buts statutaire de notre ambassade, le Grand Maitre du Raisin d'or de Sigoulès Gérard Huger, demande une clarification ou plutôt notre positionnement par apport au projet qui émane du Périgord correspondant à une mise en place d'organisation intra-départementale des confréries qui délèguerai, un mandataire élu par la structure départementale auprès de l'Ambassade de Nouvelle Aquitaine. Avec une cotisation locale, un reversement régional et un reversement national. Pour arriver à une sorte de « mille feuilles vertical » de l'organisation

La réponse des responsables de l'ambassade a tenu en trois axes :

- 1) Cela n'entre pas dans le schéma d'organisation adopté par la FCRF, ni dans le nôtre. D'une mille-feuille nationale, on a retenu deux étages.
La fédération avec toutes les régions au CA (de droit) et les ambassades régionales qui font le lien avec les confréries de leur région. Chaque confrérie étant invité à faire valoir son point de vue en Assemblée générale de la FCRF
- 2) Rajouter un ou deux étages décisionnels, n'est pas à l'ordre du jour et cela ne nous ferait pas mieux fonctionner, au contraire.
- 3) Par contre depuis le début notre ambassade a nommé des membres du CA plus particulièrement chargé de l'animation et du suivi des secteurs et départements afin d'organiser les aides et les échanges, les synergies au plus près du terrain. Ce ne sont pas des portes parole patentées qui font les missi

dominici, ce sont des responsables animateurs de terrain sur des tâches précises, très proches des responsables des Confréries.

- 4) L'ambassade n'est pas favorable à ce projet, pour l'instant nous ne sommes pas saisis officiellement.

Pour la modification statutaire proposée :

Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

Fin de l'AGE et de la journée.



Manolo Alcayaga Goikoetxea
0033 (0)6 86 23 58 51
manoloalcayaga@hotmail.com



Bruno Carnez
0033 (0)6 86 00 46 69
bruno.carnez@wanadoo.fr